

Cardinal Burke : sérieuses réserves sur les propositions d'annulation des mariages émises par le Pape

Publié le 8 septembre 2015
3 minutes

Note de la rédaction de La Porte Latine :

il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.

Parlant hier à l'Université Franciscaine de Steubenville (Ohio), **le Cardinal Raymond Burke** a exprimé de sérieuses réserves sur les propositions qui ont été énoncées le même jour dans les **Motu Proprio du Pape François** concernant les annulations dans l'Église Catholique.

Burke faisait référence aux propositions énoncées dans **les rapports du Synode Extraordinaire de 2014 sur la Famille** qui s'est tenu en Octobre dernier, puisque ses observations préparées étaient antérieures à la publication du Motu Proprio d'hier. Le public a été averti de s'abstenir de poser des questions sur le Motu Proprio puisque le cardinal n'avait pas eu le temps suffisant de l'examiner.

Les changements les plus frappants dans la procédure d'annulation ont été de réduire drastiquement à aussi peu que 45 jours la durée d'obtention d'une annulation. Le Motu Proprio a en outre éliminé la nécessité d'un deuxième jugement de confirmation laissant à l'évêque local la décision des annulations, plutôt qu'aux juges canoniques.

Parlant de propositions analogues dans la documentation du Synode, **et non pas dans le Motu Proprio**, Burke a relevé que les procédures canoniques avaient été élaborées au long des siècles afin de donner la certitude de parvenir à la vérité. Il a souligné l'importance de déterminer la vérité en la matière, indiquant que cela concerne le « salut des âmes ».

Burke a noté que des propositions similaires d'altérer la procédure selon les indications suggérées au Synode (et maintenant appliquées dans le Motu Proprio) avaient été proposées aussi avant la réforme du droit canon de 1983 et avaient été rejetées par le Pape Saint Jean-Paul II. Burke a par ailleurs observé qu'une réduction de la procédure avait déjà été tentée par le Vatican pour les États-Unis dans les années 70 et début 80, conduisant à une impression de « divorce catholique » (cf. **Une blessure au mariage chrétien**).

Burke a fermement rejeté l'idée selon laquelle les hommes seraient trop faibles pour se conformer à la loi de Dieu sur le mariage, affirmant que Notre Seigneur a assuré qu'Il nous donne à tous la grâce dont nous avons besoin pour vivre selon Sa volonté.

« Dans le moment actuel, où les attaques au mariage et à la famille, y compris à l'intérieur de l'Église semblent les plus violentes », a-t-il affirmé, « il appartient à l'Église de montrer à la société dans son ensemble la vérité dans toute sa richesse et donc la beauté et la richesse de la vérité sur le mariage. »

« Les Pères Synodaux et tous les fidèles catholiques doivent être prêts à souffrir », a-t-il ajouté, « pour honorer et soutenir le Saint mariage ».

Il a averti que « la confusion et l'erreur à propos du saint mariage » sont « semés par Satan dans la société et dans l'Église ». Le Mariage, a-t-il dit « est sous une attaque féroce et diabolique ».

En réponse aux responsables de l'Église qui préconisent une fausse adaptation au monde, et même le silence face à l'acceptation comme « mariage » des liens homosexuels, il a dit que nous devons « **appeler les choses par leur vrai nom afin d'éviter de contribuer à la confusion et à l'erreur.** »

Et que, « selon la sagesse divine, l'Église doit toujours dire la vérité avec amour ».

John-Henry-Westen

Sources : www.lifesitenews.com/Benoit-et-moi.fr